



N° de résolution
ou annotation

2020-02-025

2020-02-026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 10 février 2020 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes Francine Drouin, Chantale Thivierge et Patricia René conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Michel Champagne et Louis Tapp conseillers, formant quorum sous la présidence de M. Dave Lachance, maire. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

M. Dave Lachance, maire, adresse le mot de bienvenue. Il souhaite également la bienvenue à MM Michel Champagne et Louis Tapp, élus sans opposition respectivement aux sièges numéros 5 et 6.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
4. Adoption des comptes de janvier 2020
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 424 400 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020
6. Soumissions pour l'émission de billets
7. Nomination du maire suppléant
8. Programme Emploi d'été pour étudiants
9. Reconnaissance des bénévoles : report de l'activité
10. MAMAH : Acceptation du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable présenté 2019
11. Tourisme Région de Thetford : Accueil des marcheurs du Chemin de Saint-Jacques le 12 septembre 2020
12. Transport adapté de la région de Thetford
13. Réseau Biblio – Tarification annuelle pour le soutien au fonctionnement
14. Achat d'un foyer (40" Large X 72" Haut = 500 \$)
15. Tournoi de Hockey début mars : permis de consommation de boisson
16. Station d'eau potable : modification à apporter
17. Immatriculation des véhicules : autorisation au maire ou au D.G. à signer les documents à la SAAQ
18. Demande d'autorisation à la CPTAQ
19. Assurance générale ULTIMA
20. Renouvellement annuel à l'ADMQ
21. Renouvellement de membre au GROBEC
22. Travaux publics
23. Comités des élus
24. Correspondance du maire
25. Période de questions
26. Affaires nouvelles
27. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour et de garder ouvert le point *Affaires nouvelles*. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2020 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2019. **Adopté.**



N° de résolution
ou annotation
2020-02-027

2020-02-028

4. ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 128 195,38 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2020 inclusivement, pour un montant de 128 195,38 \$. Adopté.

5. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 424 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 FÉVRIER 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 424 400 \$ qui sera réalisé le 18 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
13-195	25 300 \$
13-195	479 000 \$
14-199	782 500 \$
14-199	137 600 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 13-195 et 14-199, la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 février 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	78 600 \$	
2022	80 600 \$	
2023	82 900 \$	
2024	84 900 \$	
2025	87 200 \$	(à payer en 2025)
2025	1 010 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 13-195 et 14-199 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **Adopté.**



N° de résolution
ou annotation

6. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 février 2020
Montant :	1 424 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 février 2020, au montant de 1 424 400 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

78 600 \$	2,37000 %	2021
80 600 \$	2,37000 %	2022
82 900 \$	2,37000 %	2023
84 900 \$	2,37000 %	2024
1 097 400 \$	2,37000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,37000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

78 600 \$	2,00000 %	2021
80 600 \$	2,00000 %	2022
82 900 \$	2,05000 %	2023
84 900 \$	2,10000 %	2024
1 097 400 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,82700 Coût réel : 2,41898 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

78 600 \$	2,61000 %	2021
80 600 \$	2,61000 %	2022
82 900 \$	2,61000 %	2023
84 900 \$	2,61000 %	2024
1 097 400 \$	2,61000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,61000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René, et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD pour son emprunt par billets en date du 18 février 2020 au montant de 1 424 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 13-195 et 14-199. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE, M. Dave Lachance, maire, et M. Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents requis par cet emprunt.

Adopté.

2020-02-029



N° de résolution
ou annotation
2020-02-030

2020-02-031

2020-02-032

7. DESIGNATION DE M. ALEXANDRE DUBUC-RINGUETTE AU TITRE DE MAIRE SUPPLEANT

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement ce qui suit :

- de désigner M. Alexandre Dubuc-Ringuette à titre de maire suppléant pour la période du 10 février au 1^{er} juin 2020,
- que le maire suppléant remplisse pendant cette période les fonctions de maire advenant l'absence de ce dernier, qu'il soit autorisé à signer les chèques et à autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, à représenter la Municipalité auprès de la Municipalité régionale de comté des Appalaches (MRC) et auprès des autres instances avec tous les privilèges, droits et obligations se rattachant à sa fonction de maire suppléant. **Adopté.**

8. PROGRAMME EMPLOI D'ETE CANADA 2020

ATTENDU QUE à titre de gouvernement de proximité, la Municipalité souhaite des services spécifiques à certains groupes cibles, dont les jeunes familles et les enfants qui les composent.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2020* afin d'embaucher des jeunes âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE deux animatrices ou moniteurs doivent être engagés afin de superviser et d'accompagner les jeunes qui participent aux activités du camp de jour municipal pendant la période d'été 2020 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada participe activement, par l'octroi d'une aide financière, à l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans en saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Tapp et résolu unanimement, de présenter une demande d'aide financière au programme *Emplois d'été Canada 2020* pour l'embauche de deux jeunes de 15 à 30 ans pour l'animation des activités sportives, éducatives et culturelles du camp de jour de la municipalité pour l'été 2020, et d'autoriser monsieur Alain Paré, directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la présentation de cette demande. **Adopté**

9. RECONNAISSANCE DES BENEVOLES : REPORT DE L'ACTIVITE

L'activité de reconnaissance des bénévoles est reportée à une date ultérieure.

10. ACCEPTATION PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU BILAN DE LA STRATEGIE MUNICIPALE D'ECONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2019

Les élus sont informés que la Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le rapport annuel 2019 relatif au *Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2019*

11. TOURISME RÉGION DE THETFORD

ATTENDU QUE Tourisme de la région de Thetford organise le 12 septembre 2020 la 3^e édition d'une marche en groupe sur le Chemin de Saint-Jacques, et que la marche s'effectuera entre la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds et la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE les marcheurs attendus sont au nombre de 150 ;

ATTENDU QUE Tourisme région de Thetford sollicite la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton pour accueillir les participants et leur offrir le diner et que Tourisme région de Thetford contribuera pour un montant approximatif de 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'accueillir les marcheurs du chemin de Saint-Jacques en septembre 2020 et d'assurer la logistique requise. **Adopté .**



N° de résolution
ou annotation

2020-02-033

12. TRANSPORT ADAPTE DE LA REGION DE THETFORD

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance des services rendus par Transport adapté de la région de Thetford inc.;

ATTENDU QUE le TART a présenté et adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2020 lors de l'assemblée de son conseil d'administration le 26 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité pour l'année 2020 est établie à 2,51 \$ par habitant, que la population de la municipalité est de 897 habitants, pour une contribution annuelle de 2 251,47 \$

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité accepte les prévisions budgétaires 2020 du Transport adapté de la région de Thetford inc., qu'elle contribue au service de transport adapté pour 2020 au montant de 2 251,47 \$, et qu'elle accepte que la ville de Thetford Mines agisse à titre d'organisme mandataire. Adopté.

2020-02-034

13. RESEAU BIBLIO : TARIFICATION ANNUELLE POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE le Réseau Biblio assure le soutien au fonctionnement de la bibliothèque Maurice-Couture ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de verser au Réseau Biblio, la somme 3973,76 \$ taxes en sus, en paiement de la tarification annuelle au fonctionnement. **Adopté.**

2020-02-035

14. ACHAT D'UN FOYER

ATTENDU QUE la municipalité souhaite acquérir un foyer qui pourra être utilisé lors des activités extérieures diverses (ex. Fête nationale, glisse, etc.) ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'allouer la somme de 550 \$ pour l'achat d'un foyer extérieur. **Adopté.**

2019-02-036

15. TOURNOI DE HOCKEY

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite tenir un tournoi de hockey en mars 2020 à la patinoire du village ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de confier l'organisation du tournoi de hockey de mars 2020 à monsieur Jason Vachon, préposé à la patinoire, d'autoriser l'utilisation du chalet des loisirs (partie supérieure) sous condition d'interdiction d'y circuler en patins et d'y assurer une surveillance, et d'autoriser le directeur général à obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. **Adopté.**

16. STATION D'EAU POTABLE : MODIFICATION A APPORTER

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées à la station d'eau potable afin de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC);

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser la dépense de 1 412 \$ taxes en sus, pour l'achat de matériel auprès du fournisseur CHEMACTION afin de se conformer aux exigences du MELCC. **Adopté.**

2020-02-037

17. IMMATRICULATION DES VÉHICULES : AUTORISATION AU MAIRE OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER LES DOCUMENTS À LA SAAQ

ATTENDU QUE la Municipalité est régulièrement appelée à transiger avec la Société de l'Assurance automobile du Québec pour toute intervention touchant à l'immatriculation des véhicules appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser M. Dave Lachance, maire, ou M. Alain Paré, directeur général, à signer tous les documents requis auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec. **Adopté.**

18. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Ce point est reporté à la prochaine séance.



N° de résolution
ou annotation

2020-02-038

19. ASSURANCE GÉNÉRALE ULTIMA – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'assurance municipal avec la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) viendra à échéance le 1^{er} mars 2020,;

ATTENDU QU' après analyse, le renouvellement du contrat est accepté par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de renouveler le contrat d'assurance avec la MMQ au montant de 17 582 \$ taxes incluses. **Adopté.**

20. RENOUELEMENT ADHÉSION ANNUEL À L'ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers municipaux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion annuelle 2019 à l'ADMQ au montant de 463 \$ taxes en sus. **Adopté.**

21. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR (GROBEC)

ATTENDU QUE la venue à échéance de l'adhésion annuelle au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, de procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle 2020 au GROBEC au montant de 75 \$. **Adopté.**

22. TRAVAUX PUBLICS

22.1 ACHAT DE CHAINES POUR LES CAMIONS DE DÉNEIGEMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Champagne et résolu unanimement d'autoriser l'achat de chaînes pour les camions Western Star 2017 et 2019 au montant de 7 380 \$ taxes en sus auprès de Chaines Sélect de Drummondville. **Adopté.**

22.2 SOUFFLEUR : COÛTS DE TRANSPORT DU TRACTEUR FORD

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement de 850 \$ pour le transport du tracteur FORD vers Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu (Le Bic) pour installation du souffleur. **Adopté.**

22.3 FARDIER : ACHAT ET TRANSPORT DE MADRIERS

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser l'achat de madriers de bois francs pour refaire le plancher du fardier, au montant de 913,92 \$ taxes en sus. **Adopté.**

22.4 GÉNÉRATRICE D'URGENCE (ÉCOLE-BUREAU MUNICIPAL) ET GÉNÉRATRICE D'URGENCE (STATION D'EAU POTABLE)

ATTENDU QUE les génératrices d'urgence de la station d'eau potable et à l'école-bureau municipal, propriétés de la Municipalité, requièrent un entretien et inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Champagne et résolu unanimement, d'autoriser l'entretien et l'inspection des génératrices en respect des soumissions suivantes présentées par DRUMCO:

539,43 \$ taxes incluses pour la génératrice de l'école-bureau municipal

449,88 \$ taxes incluses pour la génératrice de la station d'eau potable.

Adopté.

23. COMITÉS DES ÉLUS

La journée de glisse et la fête de la tire organisée par la Municipalité se tiendra le 7 mars 2020 de 13h à 17h. L'événement sera publicisé sur la page facebook de la municipalité et dans L'Écho des Montagnes.

24. CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune

2020-02-039

2020-02-040

2020-02-041

2020-02-042

2020-02-043

2020-02-044



N° de résolution
ou annotation

2020-02-045

25. PERIODE DE QUESTIONS

Question : Un citoyen demande où en est le dossier relatif à l'agrandissement du garage municipal dont le sujet a été discuté il y a quelques mois (été 2019).

Réponse : En raison du mouvement qu'a connu le conseil municipal au cours des six derniers mois, ce dossier a été repoussé.

Question : Le même citoyen demande au directeur général s'il a été en mesure d'obtenir les informations permettant de savoir si la taxe applicable à la Sûreté du Québec, les vidanges et la taxe dette réseau sont visées par le crédit MAPAQ.

Réponse : Cette validation sera faite dans les prochains jours.

26. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h15. **Adopté.**

Dave Lachance, maire

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, Dave Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»